



LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par l'Organisation des Nations unies.

Ils constituent l'Agenda 2030, qui associe à chaque objectif des cibles à atteindre à l'horizon 2030, en vue d'« éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous ».

Voici la liste de ces dix-sept ODD.



Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.



Fin de la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.



Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges.



Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir des opportunités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie.



Réaliser l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes et des filles.



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.



Accélérer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous.



Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation.



Réduire les inégalités dans et entre les pays.



Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables.



Assurer des modes de consommation et de production durables.



Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.



Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable.



Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutte contre la désertification et stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité.



Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux.



Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.



Assemblée générale

Distr. limitée
9 septembre 2019
Français
Original : anglais

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

organisé sous les auspices de l'Assemblée générale

24 et 25 septembre 2019

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption de la Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable

Projet de résolution déposé par le Président de l'Assemblée générale

Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale

*Le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous
les auspices de l'Assemblée générale*

1. *Adopte* la déclaration politique intitulée « Préparatifs pour une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable : Déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable », annexée à la présente résolution ;

2. *Recommande* à l'Assemblée générale d'approuver, à sa soixante-quatorzième session, la déclaration politique telle qu'adoptée par le forum.

* [A/HLPF/2019/1](#).



Annexe

Préparatifs pour une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable : Déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable

I

Notre engagement

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement et hauts représentants, nous sommes réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York les 24 et 25 septembre 2019 à l'occasion du Sommet sur les objectifs de développement durable¹, afin d'examiner les progrès accomplis dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030².
2. Nous restons fermes dans notre détermination à mettre en œuvre le Programme 2030 en tant que plan d'action en faveur de l'humanité, de la planète, de la prospérité, de la paix et des partenariats – un plan destiné à affranchir l'humanité de la tyrannie de la pauvreté et à prendre soin de notre planète et à la préserver pour les générations futures.
3. Nous soulignons que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi mondial et une condition indispensable du développement durable.
4. Aujourd'hui, nous lançons une action ambitieuse et accélérée pour nous permettre de réaliser notre vision commune d'ici à 2030, et nous nous engageons à faire de la prochaine décennie une décennie d'action et de résultats. Nous maintiendrons l'intégrité du Programme 2030, notamment en veillant à ce que des mesures ambitieuses et continues soient prises pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable dont l'échéance était prévue pour 2020.
5. Nous réaffirmons l'engagement, qui est au cœur même du Programme 2030, de ne pas faire de laissés-pour-compte. Nous prendrons des mesures plus concrètes pour aider les personnes en situation de vulnérabilité et les pays les plus vulnérables et en premier lieu les plus défavorisés.
6. Nous réaffirmons également les principes énoncés dans le Programme 2030 et rappelons qu'il est par nature universel et que ses objectifs et cibles sont intégrés et indivisibles et équilibrent les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.
7. Nous restons résolu, d'ici à 2030, à mettre fin partout à la pauvreté et à la faim ; à combattre les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre ; à édifier des sociétés pacifiques et justes, où chacun a sa place ; à respecter, protéger et réaliser les droits de la personne et à parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de l'ensemble des femmes et des filles ; à protéger durablement la planète et ses ressources naturelles. Nous demeurons également résolu à créer les conditions d'une croissance économique durable, inclusive et soutenue, d'une prospérité partagée et d'un travail décent pour tous, compte tenu des différents niveaux de développement et des capacités nationales.

¹ Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale (Sommet sur les objectifs de développement durable).

² Résolution 70/1.

8. Nous sommes déterminés à réaliser notre vision d'un monde où l'accès à une éducation inclusive et équitable de qualité, à une couverture médicale universelle et à des soins de santé de qualité, à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition, à l'eau potable et à l'assainissement, à une énergie abordable, fiable et durable et à des infrastructures de qualité et résistantes pour tous est assuré.

9. Nous sommes conscients des difficultés particulières auxquelles se heurtent les pays les plus vulnérables et, notamment, les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays en situation de conflit et d'après conflit, ainsi que des défis spécifiques qui se posent aux pays à revenu intermédiaire dans la poursuite du développement durable.

10. Nous réaffirmons que l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles contribueront de manière décisive aux progrès accomplis dans la voie de la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs et cibles. La pleine réalisation du potentiel humain et du développement durable ne sera pas possible tant que la moitié de l'humanité continuera de se voir priver de la plénitude de ses droits humains et de ses chances.

11. Nous réaffirmons également que les changements climatiques constituent l'un des plus grands défis de notre temps. Nous nous inquiétons profondément de l'augmentation constante des émissions globales de gaz à effet de serre et demeurons vivement préoccupés par le fait que tous les pays, en particulier les pays en développement, sont exposés aux effets néfastes des changements climatiques. Nous soulignons à cet égard que l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements constituent une priorité immédiate et urgente.

12. Nous nous engageons à réaliser un monde dans lequel l'humanité vit en harmonie avec la nature, à conserver et à utiliser durablement les ressources marines et terrestres de notre planète, notamment par la consommation et la production durables, à inverser la tendance à la dégradation de l'environnement, à promouvoir la résilience, à réduire les risques de catastrophes et à mettre un terme à la dégradation des écosystèmes et à la perte de biodiversité.

13. Nous convenons qu'il faut redoubler d'efforts pour orienter et harmoniser les moyens de mise en œuvre du Programme 2030 avec nos objectifs, et nous sommes déterminés à accélérer la concrétisation des engagements pris dans les sept domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement³.

14. À cet égard, nous devons unir nos forces dans le cadre de partenariats durables entre les gouvernements à tous les niveaux et avec toutes les parties prenantes concernées, y compris la société civile, le secteur privé, les universités et les jeunes.

15. Le Programme 2030 est la promesse que nous faisons aux enfants et jeunes d'aujourd'hui pour qu'ils puissent s'épanouir pleinement et porter haut le flambeau du développement durable pour le transmettre aux générations futures.

II

Notre monde aujourd'hui

16. Nous sommes conscients des nombreux efforts déployés à tous les niveaux depuis 2015 en faveur de la réalisation de la vision du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. C'est ainsi que nous avons pu noter une forte

³ Résolution 69/313, annexe.

mobilisation des pouvoirs nationaux, des municipalités, des autorités locales, de la société civile, du secteur privé, des milieux universitaires, des jeunes et d'autres acteurs. Nous constatons que les objectifs du développement durable sont de plus en plus incorporés dans les budgets publics et les efforts de coopération au service du développement et nous constatons également l'intérêt et l'engagement croissants du secteur privé à l'égard de l'investissement durable. Les institutions multilatérales de développement et de financement mondiales, régionales et sous-régionales ont souscrit aux objectifs de développement durable et pris des mesures importantes pour les intégrer dans leurs activités.

17. Nous nous félicitons de l'action que mène actuellement le Secrétaire général pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement afin de mieux aider les pays à mettre en œuvre du Programme 2030 et nous nous engageons à continuer de soutenir sa démarche.

18. Nous saluons les travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil économique et social depuis l'adoption du Programme 2030, y compris l'examen des 17 objectifs de développement durable. Les examens nationaux volontaires présentés par 142 pays témoignent de l'action menée au niveau national pour donner la priorité à l'intégration des objectifs de développement durable dans les plans et politiques nationaux et pour rassembler toutes les composantes de la société autour de l'entreprise commune de réalisation du Programme 2030. Nous nous félicitons en outre des efforts déployés au niveau régional, notamment par les commissions régionales des Nations Unies et les instances régionales sur le développement durable, ainsi que des contributions des grands groupes et de toutes les autres parties prenantes.

19. Nous prenons note avec satisfaction du rapport d'étape du Secrétaire général sur la réalisation des objectifs de développement durable et du rapport mondial sur le développement durable, y compris les points d'entrée identifiés pour la transformation et les leviers de transformation pour la mise en œuvre du Programme 2030. Nous reconnaissons les possibilités qu'offrent une approche systémique et globale, compte tenu des liens entre les objectifs et les cibles. Les rapports montrent que nous avons réalisé des progrès dans certains domaines, tels que la réduction de l'extrême pauvreté et de la mortalité néonatale et infantile ; l'amélioration de l'accès à l'électricité et à l'eau potable ; et l'élargissement de la couverture des aires protégées terrestres et marines.

20. Dans le même temps, nous sommes préoccupés par la lenteur des progrès dans de nombreux domaines. Les vulnérabilités sont élevées et les privations s'accroissent. D'après les évaluations, nous risquons de ne pas atteindre la cible relative à l'élimination de la pauvreté. La faim est en hausse. Les progrès vers l'égalité des sexes et l'autonomisation de l'ensemble des femmes et de toutes les filles sont trop lents. Les inégalités en matière de richesse, de revenus et de chances se creusent dans les pays et entre les pays. La perte de biodiversité, la dégradation de l'environnement, le rejet de déchets plastiques dans les océans, les changements climatiques et l'augmentation des risques de catastrophes se poursuivent à un rythme qui peut avoir des conséquences désastreuses pour l'humanité.

21. Nous savons également que les migrations internationales constituent une réalité pluridimensionnelle d'une importance majeure pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination.

22. L'extrémisme violent, le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption, les flux financiers illicites, les menaces sanitaires mondiales, les crises humanitaires et les déplacements forcés de populations risquent de réduire à néant une grande partie des progrès accomplis au titre du développement lors de ces dernières décennies.

23. Dans de nombreuses régions du monde, les conflits et l'instabilité ont perduré ou se sont intensifiés et les catastrophes naturelles sont devenues plus fréquentes et plus intenses, causant des souffrances humaines indicibles et compromettant la réalisation des objectifs de développement durable. Notre aptitude à prévenir et à résoudre les conflits et à bâtir des sociétés résilientes, pacifiques, justes et inclusives s'est souvent révélée fragmentée et insuffisante.

III

Notre appel à une action accélérée

24. Nous considérons que l'action doit être accélérée d'urgence à tous les niveaux et par toutes les parties prenantes, afin de réaliser la vision et les objectifs du Programme 2030. Nous soulignons également la nécessité d'une action concertée entre toutes les grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, y compris le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui fait partie intégrante du Programme 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)⁴, le Nouveau Programme pour les villes⁵, le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020⁶, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024⁷ et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)⁸. Nous reconnaissons l'existence de synergies entre la mise en œuvre du Programme 2030 et l'Accord de Paris⁹.

25. Nous nous félicitons des mesures volontaires que les dirigeants se sont engagés à prendre lors du Sommet sur les objectifs de développement durable et tout au long de cette semaine de réunions de haut niveau.

26. Nous prions le Secrétaire général, dans le cadre du suivi du Sommet sur les objectifs de développement durable et des rapports sur les progrès accomplis au titre de la réalisation de ces objectifs, et dans la perspective du Sommet marquant le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, d'amener les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes à trouver des solutions et à accélérer les mesures visant à combler les lacunes systémiques décelées dans la mise en œuvre, au moment où nous nous engageons dans une décennie décisive du Programme 2030. Nous invitons également le Secrétaire général à choisir un moment dans l'année, à l'occasion du débat général de l'Assemblée générale, pour organiser une activité de nature à susciter l'émulation aux fins de la réalisation de ces objectifs.

27. Pour manifester notre détermination à mettre en œuvre le Programme 2030 et à atteindre les objectifs de développement durable qui y sont fixés, nous nous devons de faire davantage et d'agir plus vite. À cette fin, nous nous engageons à :

a) **Ne pas faire de laissés-pour-compte** : nous mettrons l'accent sur les plus pauvres et les plus vulnérables dans nos politiques et nos actions. Les personnes vulnérables doivent être autonomisées. Parmi ceux dont les besoins sont pris en compte dans le Programme 2030 figurent les enfants, les jeunes, les personnes

⁴ Résolution 69/283, annexe II.

⁵ Résolution 71/256, annexe.

⁶ *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011 (A/CONF.219/7)*, chap. II.

⁷ Résolution 69/137, annexe II.

⁸ Résolution 69/15, annexe.

⁹ Voir FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21, annexe.

handicapées, les personnes vivant avec le VIH/sida, les personnes âgées, les autochtones, les réfugiés, les déplacés et les migrants. Nous comptons nous assurer que les objectifs et les cibles sont atteints par toutes les nations et tous les peuples et par toutes les couches de la société. Et nous veillerons à venir d'abord en aide aux plus défavorisés. Nous nous engageons à prendre des mesures ciblées et accélérées pour éliminer tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques qui entravent l'égalité des sexes et l'autonomisation de l'ensemble des femmes et des filles, ainsi que la réalisation et l'exercice de leurs droits fondamentaux ;

b) **Mobiliser un financement adéquat et bien ciblé** : pour combler le déficit de financement des objectifs du développement durable, les gouvernements, le secteur privé et les autres parties prenantes doivent se montrer plus ambitieux dans la mobilisation des ressources intérieures, publiques et privées, renforcer l'environnement propice aux investissements durables et honorer leurs engagements au titre de la coopération internationale pour le développement. Nous veillerons à ce que les politiques et les actions permettent d'aider en premier les plus défavorisés, en visant l'inclusion financière et en améliorant la compétitivité des micro-, petites et moyennes entreprises, y compris des entreprises appartenant à des femmes et à des jeunes. Nous nous attacherons également à nous fixer des objectifs plus ambitieux en matière de moyens non financiers de mise en œuvre, notamment en soutenant un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, non discriminatoire et équitable, sachant que le commerce international est un moteur du développement ;

c) **Renforcer la mise en œuvre au niveau national** : nous nous engageons à relever le niveau d'ambition de nos initiatives nationales dans l'optique de la mise en œuvre du Programme 2030, tout en respectant les processus nationaux et en assurant leur maîtrise. Pour ce faire, nous nous employons activement à intégrer le Programme 2030 dans nos instruments de planification nationale, politiques, stratégies et cadres de financement ;

d) **Renforcer les institutions en vue de solutions plus intégrées** : nous mettrons résolument en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux et veillerons à ce que les processus décisionnels soient plus réactifs, inclusifs, participatifs et représentatifs. Nous nous efforcerons de donner aux institutions nationales les moyens de mieux tenir compte des liens, des synergies et des compromis entre les objectifs et les cibles grâce à une démarche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics à même d'apporter des changements transformateurs dans la gouvernance et les politiques publiques et d'assurer la cohérence des politiques en faveur du développement durable ;

e) **Renforcer l'action locale pour accélérer la mise en œuvre** : nous nous engageons à autonomiser et à appuyer les villes, les autorités et les communautés locales dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030. Nous sommes également conscients du rôle crucial qu'elles jouent dans la réalisation des objectifs de développement durable ;

f) **Réduire les risques de catastrophe et renforcer la résilience** : nous nous engageons à poursuivre les politiques, les investissements et les innovations nécessaires afin de réduire les risques de catastrophe et de renforcer la résilience des pays, des économies, des communautés et des individus face aux chocs et aux catastrophes d'ordre économique, social et environnemental ;

g) **Relever les défis par la coopération internationale et renforcer le partenariat mondial** : nous reconnaissons que la nature intégrée des objectifs de développement durable appelle une action mondiale. Nous renouvelons notre engagement en faveur du multilatéralisme, afin de trouver de nouvelles façons de

travailler ensemble et de veiller à ce que les institutions multilatérales évoluent au rythme des changements rapides qui se produisent. Nous nous engageons à trouver des solutions justes et pacifiques aux différends et à respecter le droit international et les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, y compris le droit des peuples à l'autodétermination, et l'obligation de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États ;

h) **Exploiter la science, la technologie et l'innovation en mettant davantage l'accent sur la transformation numérique au service du développement durable** : nous encouragerons la recherche, les initiatives de renforcement des capacités, les innovations et les technologies en vue de faire progresser les objectifs de développement durable et favoriserons l'utilisation de données scientifiques pour assurer la transition vers le développement durable. Nous encouragerons et soutiendrons une éducation de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie pour faire en sorte que tous les enfants, les jeunes et les adultes acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour façonner des sociétés plus résilientes, inclusives et durables, capables de s'adapter à l'évolution rapide des technologies. Nous favoriserons la coopération internationale pour aider les pays en développement à surmonter leurs difficultés d'accès aux technologies et à l'éducation ;

i) **Investir dans les données et statistiques relatives aux objectifs de développement durable** : nous nous engageons à renforcer nos capacités statistiques nationales pour combler les lacunes observées dans les données sur les objectifs de développement durable afin de permettre aux pays de fournir en temps voulu des données et des statistiques ventilées de qualité et fiables et d'intégrer pleinement les objectifs de développement durable dans nos systèmes de suivi et de communication de l'information. Nous favorisons la coopération internationale en faveur du renforcement des capacités statistiques dans les pays en développement, en particulier les pays les plus vulnérables, qui ont le plus de mal à recueillir, analyser et utiliser des données et des statistiques fiables ;

j) **Renforcer le forum politique de haut niveau** : nous nous engageons à procéder à un examen ambitieux et efficace de la structure et des aspects organisationnels du forum politique de haut niveau et au suivi et à l'évaluation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'échelle mondiale lors de soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale en vue de mieux combler les lacunes liées à sa mise en œuvre et de rattacher les difficultés recensées à des interventions appropriées, notamment en matière de financement, et ce pour renforcer davantage le caractère effectif et participatif de ce forum intergouvernemental et encourager le caractère d'apprentissage entre pairs que revêtent les examens nationaux volontaires. Nous nous engageons également à poursuivre nos efforts visant à faire connaître le Programme 2030 au public mondial afin de le sensibiliser et de susciter une action accélérée ;

28. Nous savons le monde que nous voulons. Nous nous engageons à intensifier nos efforts communs, dès à présent et au cours de la prochaine décennie pour concrétiser cette vision d'ici à 2030. Des changements rapides sont possibles et les objectifs restent à portée de main si nous acceptons volontiers la transformation et accélérons leur réalisation.